



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

**ASSAINISSEMENT, GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES, HYDRAULIQUE
ET LUTTE CONTRE LES INONDATIONS**

**APPEL D'OFFRES OUVERT - PRESTATIONS TOPOGRAPHIQUES ET FONCIERES SUR
L'ENSEMBLE DES COMMUNES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
BETHUNE-BRUAY ARTOIS LYS ROMANE (6 LOTS) – SIGNATURE D'AVENANTS N°1 POUR
LES LOTS 1, 2 ET 3**

Vu la décision n°2025_174 du 20 mars 2025 par laquelle le Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a autorisé la signature d'accords-cadres à bons de commande ayant pour objet des prestations topographiques et foncières sur l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, pour une période initiale d'un an à compter de la notification, reconductibles tacitement trois fois un an dans les mêmes conditions, avec les sociétés suivantes :

- Lot 1 : Prestations topographiques - secteur Nord-Est avec la société BOGAERT ET GOZE, située à Béthune (62411), 1485 rue de l'Université, Technoparc Futura BP 30583, pour un montant maximum annuel de 500 000 € HT
- Lot 2 : Prestations topographiques - secteur Nord-Ouest avec la société BOGAERT ET GOZE, située à Béthune (62411), 1485 rue de l'Université, Technoparc Futura BP 30583, pour un montant maximum annuel de 400 000 € HT
- Lot 3 : Prestations topographiques - secteur Sud avec la société BOGAERT ET GOZE, située à Béthune (62411), 1485 rue de l'Université, Technoparc Futura BP 30583, pour un montant maximum annuel de 400 000 € HT
- Lot 4 : Prestations foncières - secteur Nord-Est : avec la société BOGAERT ET GOZE, située à Béthune (62411), 1485 rue de l'Université, Technoparc Futura BP 30583, pour un montant maximum annuel de 150 000 € HT
- Lot 5 : Prestations foncières - secteur Nord-Ouest : avec la société BOGAERT ET GOZE, située à Béthune (62411), 1485 rue de l'Université, Technoparc Futura BP 30583, pour un montant maximum annuel de 150 000 € HT
- Lot 6 : Prestations foncières - secteur Sud avec le groupement 2CT (mandataire), située à Lens (62302), 81bis rue René Lanoy, et SARL HUGUES LAPOUILLE (co-traitant), située à Hazebrouck (59522), 41 rue de la Clef BP 116, pour un montant maximum annuel de 150 000 € HT.

Considérant que les accords-cadres ont été notifiés aux titulaires le 27 mars 2025,

Considérant qu'un besoin complémentaire pour les lots 1, 2 et 3 a été identifié, à savoir la réalisation de prestations de relèves aériennes non prévues à l'accord-cadre initial, concernant les prestations suivantes :

- Formalités administratives – l'unité
- Mise en place de point d'appui – le point
- Mise en place de point de contrôle – le point
- Relevé photogrammétrique – le m² (y compris calage géodésique)
- Relevé LIDAR – le m² (y compris calage géodésique)
- Génération de l'orthophotographie – le m²
- Restitution du plan topographique – le m²
- Calcul de cubature – le m²
- Application cadastrale – le m²

Considérant qu'il y a lieu de signer un avenant n°1 pour les lots 1, 2 et 3, afin d'ajouter les prix unitaires de ces prestations de relèvement aérien aux bordereaux des prix unitaires,

Considérant que les montants maximums des lots 1, 2 et 3 restent inchangés, ainsi que les autres clauses de l'accord-cadre,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un avenant n°1 à l'accord-cadre relatif aux prestations topographiques et foncières sur l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, ayant pour objet d'ajouter des prix supplémentaires aux Bordereaux des prix unitaires, relatifs à la réalisation de prestations de relèves aériennes non prévues à l'accord-cadre initial, avec la société BOGAERT ET GOZE, située à Béthune (62411), 1485 rue de l'Université, Technoparc Futura BP 30583, pour les lots suivants :

- Lot 1 : Prestations topographiques - secteur Nord-Est
- Lot 2 : Prestations topographiques - secteur Nord-Ouest
- Lot 3 : Prestations topographiques - secteur Sud.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **10 MARS 2026**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



CAQUÈRE Raymond

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **10 MARS 2026**

Et de la publication le : **10 MARS 2026**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



CAQUÈRE Raymond